2025-35/CS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **25 JUIN 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20250625-2025-35-CS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 02/07/2025

OBJET :

Communication relative à l'état des crédits budgétaires consommés en date du 31 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le dix-neuf juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Patrick OLLIER,

En téléconférence :
Vincent BEDU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Didier GONZALES,
Philippe GOUJON,
Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :
Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :
Laurence COULON
Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :
Jean-Michel VIART

Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :
Régis SARAZIN

Nombre des membres composant le Comité syndical 30

En exercice 28

Présents à la Séance 14

Représentés par mandat 7

Absents 7

Au *titre* de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Au titre de de la Région Ile-de-France :

Étaient absents excusés :
François-Marie DIDIER,
Sylvain RAIFAUD,
Marie-Pierre MARCHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Dan LERT,
Nicolas BONNET-OULALDJ,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Patrick OLLIER
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI
François VAUGLIN donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur MARIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les réalisations budgétaires font l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, notamment, dans l'objectif d'amélioration du taux d'exécution du budget.

Le budget primitif de Seine Grands Lacs pour 2025 a été approuvé le 17 décembre 2024 pour un montant global de 71,75 M€, répartis entre la section de fonctionnement à hauteur de 25,23 M€, dont 19,1 M€ de dépenses réelles, et la section d'investissement à 46,52 M€, dont 22,81 M€ consacrés à la Bassée.

Le budget supplémentaire, qui sera soumis au vote pour 2025 ultérieurement dans la séance, proposera un montant global de 112,92 M€ de budget, avec une section de fonctionnement de 32,12 M€ (dont 20,18 M€ de dépenses réelles) et une section d'investissement de 80,80 M€ (dont 64,45 M€ de dépenses réelles).

Au global, les taux de réalisation à la date du 31/05/2025 sont les suivants :

	Montant mandaté	Taux de consommation
Dépenses réelles de fonctionnement	6,093 M€	31,93%
Dont masse salariale	*4,01 M€*	*40,05%*
Dépenses réelles d'investissement	14,982 M€	32,21%
Dont casier-pilote Bassée	*11,64 M€*	*51%*

- En fonctionnement, le niveau de mandatement (6,093 M€) représente 31,93% des crédits inscrits au budget primitif, soit un point de pourcentage en-deçà de l'exercice précédent. Au chapitre 012, les dépenses de personnel mandatées s'élèvent à 4,01 M€, soit 40,5% des crédits inscrits au budget primitif. Ce pourcentage est légèrement en-deçà de 5/12, malgré la survenance de dépenses ponctuelles en début d'années (prime d'assurance RELYENS pour l'assurance du personnel). Un suivi fin de la masse salariale est par ailleurs effectué par la Direction des ressources humaines, de façon projetée à fin 2025.

- En investissement, le niveau de mandatement (14,982 M€) représente 32,21% des crédits inscrits au budget primitif. 11,64 M€ concernent le casier pilote de la Bassée : cela représente 51% des crédits inscrits, avant l'adoption du budget supplémentaire.

Vous trouverez ci-dessous les graphiques récapitulatifs des évolutions comparées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la communication présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative à l'état des crédits consommés.

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- ***certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte***
- ***informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Taux de consommation comparés des dépenses réelles

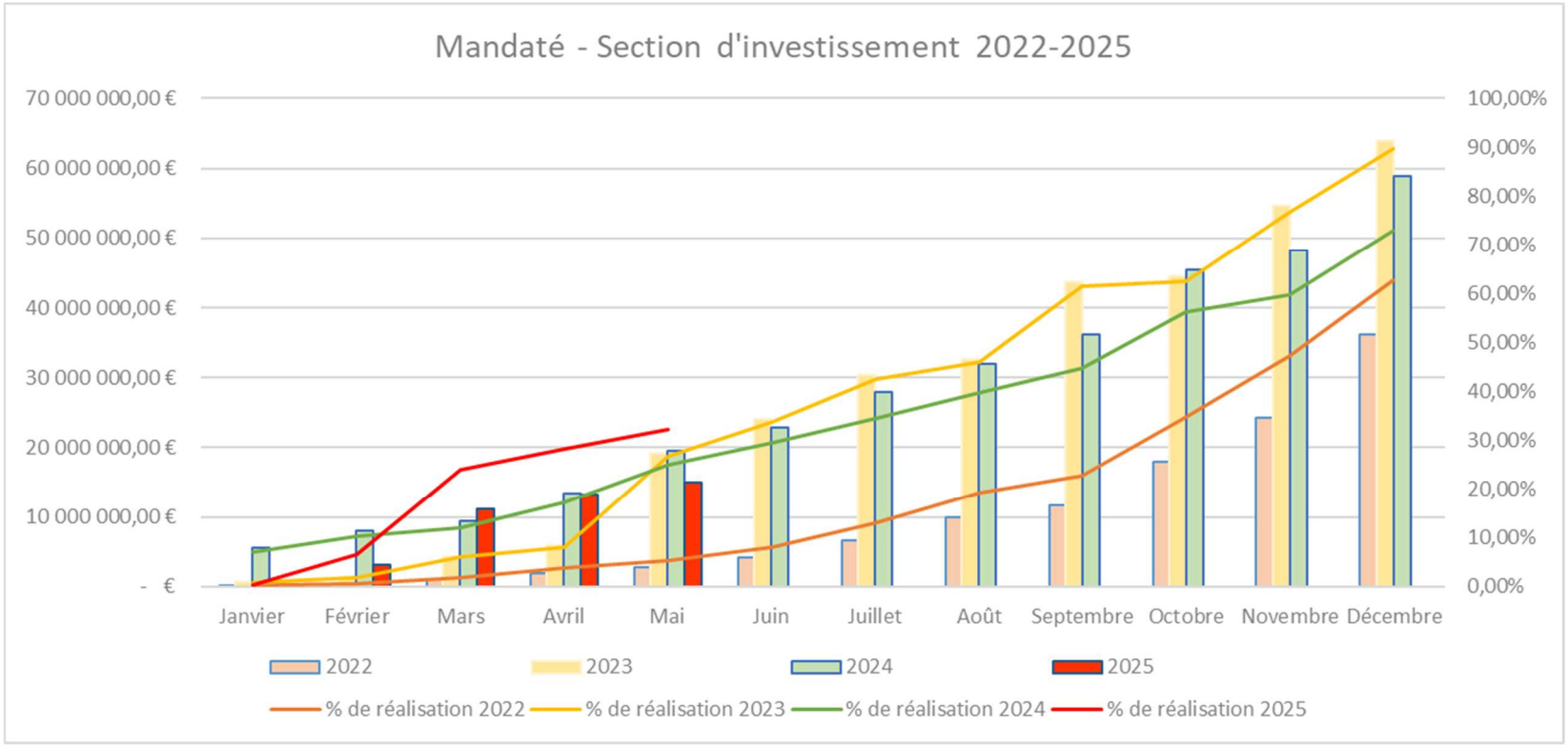

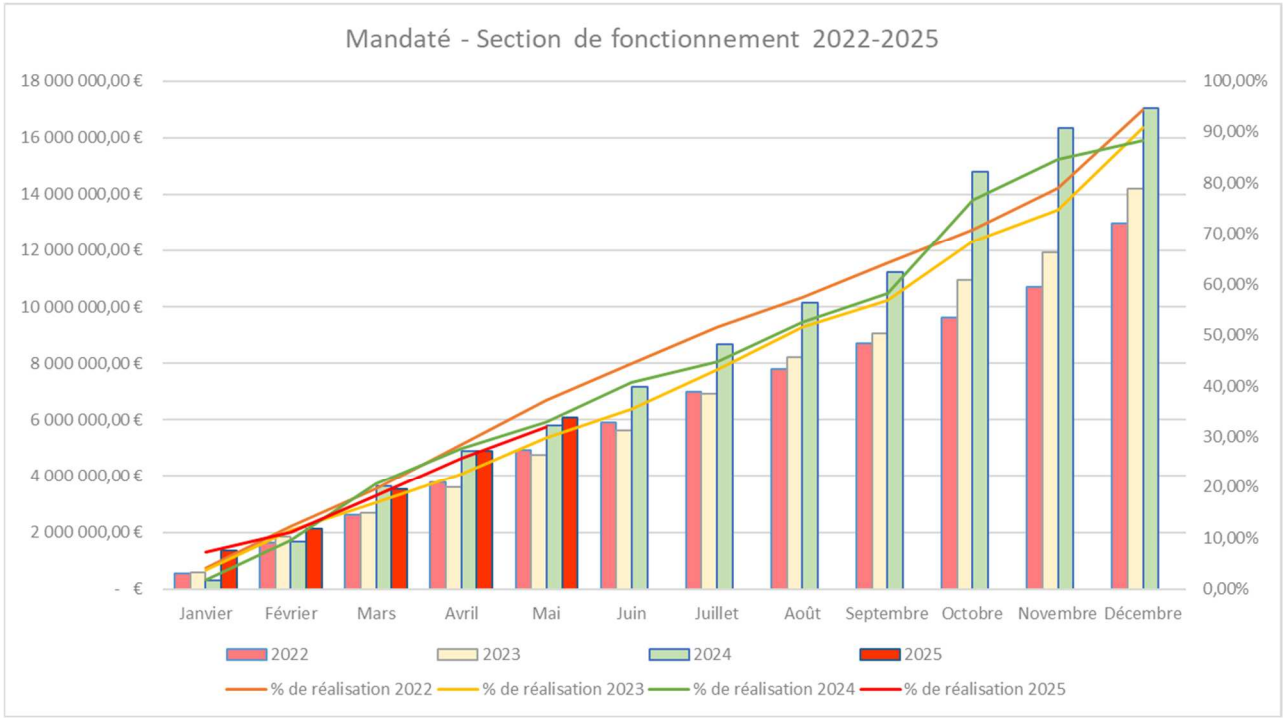
Mandaté - Section de fonctionnement 2022-2025
18 000 000,00 €
16 000 000,00 €
14 000 000,00 €
12 000 000,00 €
10 000 000,00 €
8 000 000,00 €
6 000 000,00 €
4 000 000,00 €
2 000 000,00 €
- €
100,00%
90,00%
80,00%
70,00%
60,00%
50,00%
40,00%
30,00%
20,00%
10,00%
0,00%
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
2022
2023
2024
2025
% de réalisation 2022
% de réalisation 2023
% de réalisation 2024
% de réalisation 2025